



Utilisation des vide-ordures et tri sélectif

Alain Guetrot

Juin 2005

De plus en plus d'incidents, relatifs au fonctionnement ou à l'hygiène des vide-ordures, nous sont signalés par les gardiens ou des résidants eux-mêmes

Certains résidants n'hésitent pas, en effet, à introduire de véritables colis de carton dans les colonnes, qui s'amoncellent et obstruent les conduits dans les étages inférieurs, ce qui non seulement multiplie des interventions qui pourraient aisément être évitées, mais constitue également un désordre inacceptable chez les résidants qui en sont les victimes.

D'autres résidants ne respectent aucune précaution dans l'élimination de leurs déchets, qui sont jetés en vrac dans les vide-ordures, souillant les conduits de produits divers et variés, au mépris de toute hygiène élémentaire. C'est ainsi, par exemple, que le contenu de bouteilles de lait déversées directement dans les conduits ou des déchets bruts de victuailles ont été retrouvés par les gardiens sur les trappes de fermetures mises en place dans les locaux poubelles, en cas d'absence momentanée de conteneurs pour des raisons de service.

Enfin dans une cage d'escalier, un copropriétaire utilise une colonne palière des vide-ordures pour y vomir régulièrement. Le syndic, en accord avec le conseil syndical et après information des résidants concernés, va neutraliser d'urgence les accès à cette colonne, sans préjuger des actions à mener vis-à-vis du responsable de cet acte incompréhensible.

Ni les prestations régulières d'entretien effectuées par les femmes de ménage, ni les interventions ponctuelles des gardiens, ni la désinfection périodique réglementaire des vide-ordures ne sauraient pallier les conséquences de tels comportements.

Les vide-ordures ont été supprimés dans certains immeubles collectifs plus récents que PANORAMIS ; les exemples ci-dessus n'ont sûrement pas été étrangers à l'évolution de la pratique dans ce domaine. La facilité qui résulte de la présence de cet équipement à PANORAMIS devrait conduire à un minimum de sens des responsabilités dans son utilisation.

L'existence de vide-ordures constitue inévitablement un frein à l'efficacité du tri sélectif mis en place par la commune de Saint-Maurice. En revanche l'existence de celliers dans de nombreux appartements devrait faciliter le stockage intermédiaire des bouteilles de verres, des papiers et des déchets secs destinés aux conteneurs spécialisés, verts et jaunes. prévus à cet effet

Ces matériaux sont tous recyclés ; le « geste de tri » individuel est donc un geste fondamental vis-à-vis de la qualité de l'environnement. Ce n'est pas, de surcroît, un geste totalement gratuit dans la mesure où les tonnages triés déclenchent un mécanisme de subventions proportionnelles, au bénéfice des communes concernées et donc en déduction des taxes de collecte et de traitement des ordures ménagères perçues au titre des impôts locaux.